

## Les déplacements doux

Avec plus de 25km de chemins de promenade, des pistes cyclables adaptées et de nombreux aménagements, Gravelines est une ville soucieuse des déplacements doux.

Gravelines possède de nombreux équipements et des chemins adaptés pour les vélos, piétons, etc. Afin d'aller au-delà, une démarche d'aménagement des lieux publics a été lancée avec notamment l'installation de parkings à vélos.

### **La Ville travaille actuellement à un plan de déplacement sécurisé, qui desservira les grands axes de la ville.**

Les quartiers seront équipés en fonction de leurs besoins, avec du matériel mobile, des matériaux différents, etc. La Mairie, les salles de sports, la Médiathèque et tous les lieux publics seront équipés dans les années à venir, afin de pouvoir utiliser son vélo au quotidien (faire ses courses, se rendre dans une association sportive, effectuer des démarches en mairie...).

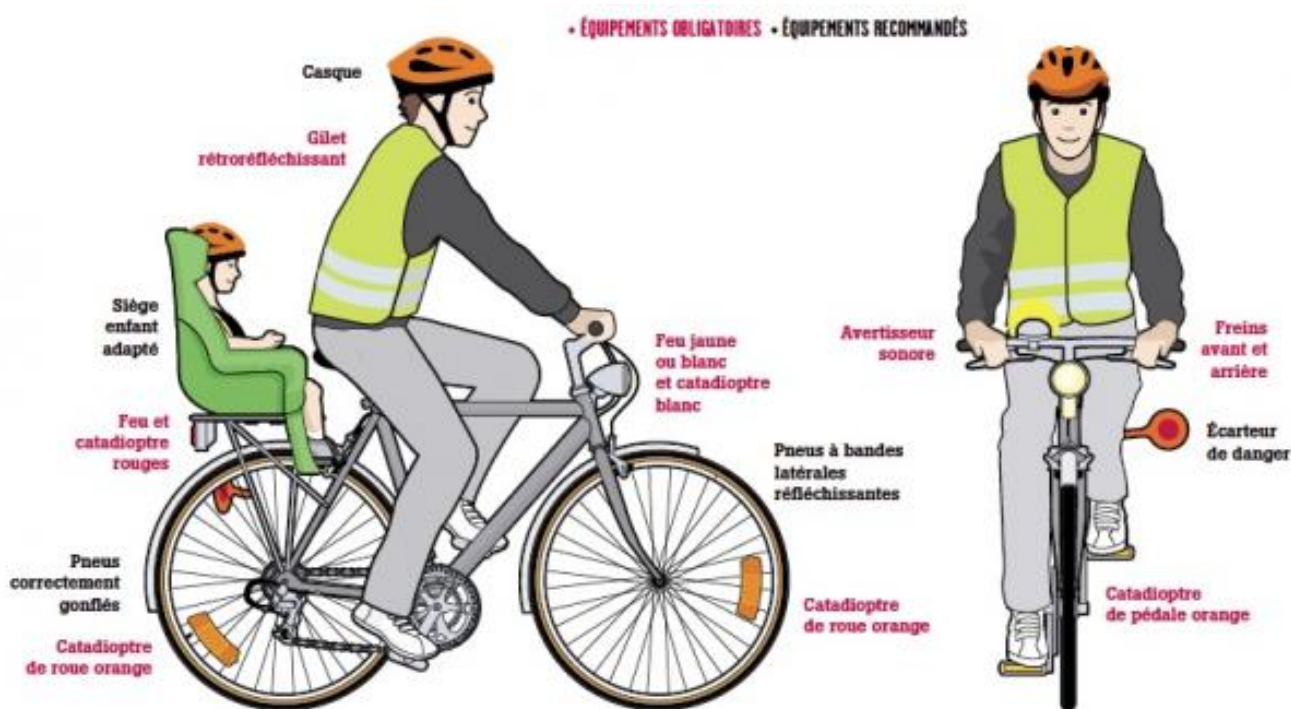
Des travaux ont eu lieu afin de poursuivre les aménagements de la commune. C'est le cas notamment au Pont de Pierre (entre le château d'eau et la DREAL) avec la **création d'une piste cyclable** permettant de relier la future zone commerciale. Le giratoire situé au bout de cet axe (RD11 et RD601) a lui aussi été aménagé par le conseil Départemental. Le second bassin du PArc des Rives de l'Aa intègre lui aussi **plusieurs kilomètres de pistes et chemins de promenade**.

Aux Huttes (au niveau d'Intermarché), une liaison a également été effectuée vers la sortie de la ville et l'accès aux entreprises. En effet, les entreprises présentes sur la commune sont sensibilisées et s'intéressent à la question des déplacements doux pour leurs employés. Un travail est donc mené en partenariat avec les services municipaux, afin de sécuriser l'accès aux entreprises et encourager ces modes de locomotion.

Le nombre de personnes à vélo, à pied, trottinette, rollers... ne cesse d'augmenter, pour des balades, mais également pour des déplacements quotidiens.

Avec plus de 25km de chemin de promenade et de randonnées, il est tout à fait possible de se promener dans la ville sans rencontrer de voitures.

## **Circulez à vélo en toute sécurité !**



Un bon équipement vous permettra de vous promener en toute sécurité :

- le port d'un casque homologué (il est désormais obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans)
- deux freins, avant et arrière
- deux feux, avant et arrière
- un avertisseur sonore
- le port d'un gilet rétro-réfléchissant (obligatoire pour tout cycliste circulant hors agglomération et quand la visibilité est insuffisante : nuit, brouillard...)
- des catadioptres sur les côtés et sur les pédales.

## Contact

Service Environnement

Tél : 03 28 23 59 76

**URL de la source (modifié le 22/03/2019 - 15:58):** <https://www.ville-gravelines.fr/gravelines-pratique/se-deplacer/les-deplacements-doux>